



*Association Universitaire
Catholique d'Appui au Monde en
développement*

aucamucl@gmail.com

Appel à projet Bourse AUCAM RDC 2021
Bourse de soutien au 3^e cycle en sciences de la santé
*AUCAM's grant to support post university degree activity
in the field of health in Africa*

Le conseil d'administration de l'AUCAM, lors de sa réunion du 20 05 2021 a décidé de lancer pour l'année 2021, un appel à projets pour 1 bourse (2.500 €) de soutien au 3^e cycle en sciences de la santé des Universités de la République Démocratique du Congo, dénommées ci-après (Université de Kinshasa, UNIKIN, Université de Lubumbashi UNILU, Université de Mbuji-Mayi, Université Catholique de Bukavu UCB), Université Catholique du Congo, UCC)

Objectifs

Ces bourses sont destinées à soutenir un projet de formation de troisième cycle d'études dans le domaine de la santé en Afrique. Il peut s'agir d'aide à la réalisation de doctorat, de spécialisation, de création d'enseignement, d'innovation pédagogique, de recherche. Le but ultime poursuivi par l'AUCAM est de favoriser la formation ou les réalisations de personnes engagées localement.

Candidature à la bourse :

Le (la) candidat(e) à la bourse doit :

- être diplômé(e) de l'enseignement supérieur d'une des universités dénommées.
- être le sujet d'un projet d'enseignement universitaire, de recherche dans une des universités congolaises précitées, ou d'une pratique médicale spécialisée dans un hôpital participant à la formation clinique des étudiants de ces universités.
- soumettre un projet, écrit en français ou anglais, décrivant justification, objectifs et moyens envisagés. Les objectifs doivent être conformes à ceux de la bourse. Les collaborations envisagées localement et à l'étranger doivent faire

l'objet d'un accord écrit des collaborateurs pressentis.

— communiquer son CV dûment certifié par leur université.

— être soutenu par un écrit de son institution

= qui valide et cautionne le projet et désigne un parrain local du boursier pendant la réalisation du projet. Ce parrain outre son rôle d'encadrement local sera le représentant de l'institution et l'interlocuteur pour l'AUCAM

= qui fait part du projet institutionnel dont est investi le candidat à la bourse

— avoir et communiquer l'engagement écrit d'un correspondant scientifique belge qui encadrera le travail du (de la) boursier(ère).

— présenter un plan financier et échéancier qui doit comporter la date de clôture du projet.

Procédure de sélection :

- le projet est analysé et validé par le comité scientifique de l'AUCAM
- il est sélectionné parmi l'ensemble des projets soumis selon les critères de sélection définis ci-dessous
- le comité scientifique de l'AUCAM peut demander toute information qu'il juge nécessaire pour prendre sa décision, il lui est loisible de faire des suggestions quant à la teneur du projet de recherche. Il peut prendre contact avec l'auteur du projet et avec les responsables de l'institution dont il émane.

Critères de sélection.

- la valeur scientifique, sociale ou institutionnelle du projet ; une attention particulière sera accordée à l'engagement présent et futur du (de la) boursier(ère) dans son institution et dans le milieu.
- La pertinence du projet dans le contexte local.
- la complétude du dossier
- la caution officielle du soutien de l'institution
- le soutien officiel du parrain local du (de la) boursier(ère)
- l'engagement écrit du correspondant scientifique belge
- la faisabilité financière du projet, avec la description le cas échéant des partenaires financiers

Modalités de suivi du projet doté de la bourse

- le comité scientifique nomme parmi ses membres un interlocuteur auquel le(a) boursier(ère) peut faire part de toute question ou problème rencontrés dans le cadre de la réalisation du projet de bourse.
- Le(a) boursier(ère) s'engage à remettre un rapport écrit de son travail
- le montant de la bourse est fixe mais le soutien à la réalisation du projet est limité à 2 ans
- si le projet s'étend sur plusieurs années, le(a) boursier(ère) fera part annuellement de l'avancement de son travail
- Le(a) boursier(ère) s'engage à remettre au comité scientifique de l'AUCAM un exemplaire des publications produites par la réalisation de son projet.

Modalités de versement de la bourse.

- Les modalités de versement du montant de la bourse de 2500 EUROS sont adaptées aux caractéristiques de celle-ci. Le(a) candidat(e) sera informé(e) des modalités pratiques concernant son projet.
- une prime complémentaire de 500 EUROS est versée après l'achèvement du projet, la validation du travail par le comité scientifique, la réception du rapport écrit et l'avis de l'institution locale garante du projet.

Date de clôture des candidatures

La date limite est le 30/11/2021. Tout dossier transmis après cette date ou incomplet à cette date est inéligible.

Adresse de contact :

Toute demande d'information et tout dépôt de candidature doit se faire par voie électronique (AUCAMUCL@gmail.com).

Copie du dossier complet de candidature doit être envoyé aux

Prof. Didier Moulin didier.moulin@uclouvain.be

Prof Jean-François Deneff jean-francois.denef@uclouvain.be